

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 2 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 27 mars 2026 par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 2 avril 2026 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville de MONTBARD.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Valérie MONTAGNE, Martial VINCENT, Maryse NADALIN, Abdaka SIRAT, Danielle MATHIOT, Marc GALZENATI, Mireille POIRROTTE, Joël GRAPIN, Bernard NICOLAS, Béatrice PARISOT, Béatrice QUILLOUX, Patricia PARISSÉ, Francisca BARREIRA, Céline AUBLIN, Brigitte FOGLIA, Fabien DEBENATH, Dominique ALAINÉ, Romain GAULT, Éric SIMON, Jordan LE CARO, Romain BLANCHARD, Bruno DIANO, Ahmed KELATI, Éloïse FROEHLI

Excusé ayant donné pouvoir : Isabelle RAGNARD à Laurence PORTE

2026.51 - Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : proposition de commissaires

Rapporteur : Madame le Maire

Vu l'article 1650 du code général des impôts, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune, dans les 2 mois qui suivent l'installation de l'organe délibérant.

Considérant que le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la commune ; pour les communes de plus de 2 000 habitants :

- le maire ou l'adjoint délégué, président
- 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants

Considérant que les conditions exigées par le Code général des impôts pour être membre d'une CCID sont strictes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- être âgé de 18 ans minimum ;
- jouir de ses droits civils ;
- être inscrit sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisé avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Considérant que la désignation des commissaires est effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (c'est à dire 32 noms), proposée sur délibération du Conseil municipal.

Considérant que la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) a pour rôle majeur de donner, chaque année, son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **dresse** la liste de 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants afin de permettre à la Direction des Services Fiscaux de désigner les commissaires appelés à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, comme suit :

Titulaires

Jean-Marie COLLIN
Bernard CORTOT
Bruno DIANO
Jean-Luc FOURNIER
Clément GALZENATI
Jeanne GARDIN
Patrick KHAOULY
Thibaut LEVERT
Didier MARS
Gilles MELOT
Olivier MONTAGNE
Jean-Louis PASSARIN
Myriam PERONNE
Aurore PREMIER
Nadine ROGER
Jacky THERIN

Suppléants

Jean-Pierre BIRRER
Fabrice BROSSEAU
Fabien CARLET
Christophe DANGUY
Marie-Rose GALLOIS
Régis GOUMONT
Ahmed KELATI
Éric KERHOAS
Cédric LE CARO
Martine PICHET
Florence PORCEL
Isabelle QUELLIER
Lionel RECEVEUR
Xavier RIGAUD
Donovan SUCHETET
Louise TRONCON